

Direction du développement  
ASA / CBO**RAPPORT AU COMITE SYNDICAL**  
- séance du 8 décembre 2017 -**N° 17.064****Objet : C3 Lafayette/Bonnevay - Approbation du coût d'opération**

Mesdames, Messieurs, mes chers collègues,

Conformément au Plan de déplacements urbains et à la délibération d'approbation du programme en date du 14 juin 2012 le SYTRAL a engagé le projet d'amélioration des performances de la ligne C3, entre le pont Lafayette et le pôle multimodal Laurent Bonnevay.

Lors de sa séance du 11 décembre 2014, le Comité syndical du SYTRAL a approuvé l'Avant-projet de l'opération, son périmètre et son programme définitif de travaux. Cette délibération a également permis l'approbation du coût prévisionnel de travaux et le budget de l'opération, hors déviations de réseaux d'eau potable et d'assainissement, dont les montants restaient à affiner par la Direction de l'eau de la Métropole de Lyon dans le cadre de ses études.

Lors de sa séance du 25 septembre 2015, le Comité syndical du SYTRAL a approuvé le projet de convention à conclure avec la Métropole de Lyon relative aux travaux de dévoiement ou de protection des réseaux d'eau potable et d'assainissement dans le cadre de l'opération C3.

**I. Rappel des éléments de budget délibérés****a. Enveloppe initiale**

L'enveloppe budgétaire prévue par la délibération du 14 juin 2012 était de 55 M€ HT (valeur 2012) pour l'opération dans sa globalité, dont 42 M€ HT de travaux (3 M€ au titre des déviations de réseaux, montant établi avant les reconnaissances préalables).

**b. Montant des travaux à l'issue de l'Avant-projet**

Le montant des travaux, hors déviations de réseaux, à l'issue de l'Avant-projet, tel que délibéré le 11 décembre 2014 se décompose de la manière suivante :

- Sondages préalables : 0,6 M € HT.
- Travaux d'accompagnement : 0,1 M€ HT.
- Travaux hors déviations de réseaux : 38,6 M€ HT - Ce montant inclut une part de 8% de provisions pour risques et aléas, ainsi que la part des travaux d'aménagements qualitatifs sur les voiries et espaces publics liés à la participation de la Métropole de Lyon.

La délibération du 14 décembre 2014 précisait que ce montant serait complété par celui des travaux de déviations des réseaux d'assainissement et d'eau potable et de gestion patrimoniales, dont les estimations restaient à préciser par la Direction de l'eau de la Métropole de Lyon.

### **c. Montants relatifs aux réseaux d'eau potable et d'assainissement**

Les montants relatifs aux réseaux d'eau potable et d'assainissement dans le cadre de la convention de Maitrise d'Ouvrage Unique avec la Métropole de Lyon et tel que délibéré le 25 septembre 2015 se décompose de la manière suivante :

- Travaux « Eau potable » : 4,2 M€ HT.
- Travaux « Assainissement » : 10 M€ HT.
- Essais : 0,5 M€ HT.

La délibération du 25 septembre 2015 précisait qu'une partie de ces montants serait financée par la Métropole de Lyon au titre de la gestion patrimoniale, pour un montant global de 6 M€ HT.

### **II. Coût prévisionnel définitif de l'opération**

Ainsi, suite à l'application des stipulations de la convention de Maitrise d'ouvrage unique conclue avec la Métropole de Lyon relative aux réseaux d'eau potable et d'assainissement, l'enveloppe budgétaire définitive de l'opération se décompose de la manière suivante :

- Coût de MOA / MOE : 13 M€ HT - ce montant n'est pas remis en cause au regard de l'avancement des études et des frais administratifs déjà engagés,
- Coût des travaux (sondages, travaux d'accompagnement et programme de travaux tel qu'il résulte de l'Avant-projet) : 39,3 M€ HT - ce montant n'est pas remis en cause au regard des marchés de travaux déjà notifiés dans le cadre des consultations des marchés de travaux,
- Coût des déviations de réseaux : 14,7 M€ HT, dont 6 M€ HT financés par la Métropole de Lyon, au titre de la gestion patrimoniale. Ce montant est lié à la spécificité du linéaire traversé, la densité de raccords privés à reprendre et la complexité induite par l'encombrement du sous-sol pour dévier les réseaux ainsi que l'état de vétusté des conduites.

En conséquence, ces dispositions me paraissant conformes aux intérêts du SYTRAL, il vous est proposé d'approuver, Mesdames, Messieurs, mes chers collègues :

- d'approuver le coût prévisionnel de l'opération C3 Lafayette/Bonnevay décomposé comme suit (en valeur 2012) :
  - o Coût de MOA / MOE : 13 M€ HT
  - o Coût des travaux C3 : 39,3 M€ HT
  - o Coût des déviations de réseaux d'eau potable et d'assainissement : 14,7 M€ HT

La Présidente